



Activités prioritaires PAN-RPGAA phase IV (2011-2014)

Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA):

IV-1 : Assurer la conservation des RPGAA, optimiser et compléter (dans le cadre de l'espèce cultivée et des autres espèces cultivées)

Maintenir à long terme du matériel génétique aussi sain que possible dans des collections *ex-situ* demeure la tâche principale du PAN-RPGAA. Il faut continuer à lui accorder la priorité. La conservation du matériel génétique dans des collections primaires et des collections dupliquées doit être complétée au maximum possible (p.ex., presque toutes les variétés inventoriées de fruits à pépins et de fruits à noyau sont assurées, mais pas toutes en nombre suffisant ou de manière définitive dans des collections primaires ou dupliquées). Il convient de compléter les collections *ex-situ* avec des variétés de la liste positive et des variétés/accessions identifiées en se fondant sur les activités décrites dans les activités prioritaires IV-3 et IV-4. Si nécessaire, par exemple en cas de danger dû à la présence de feu bactérien dans les cultures fruitières, une autre mesure de conservation peut être mise en place. Le niveau de qualité des collections de conservation doit être aussi élevé que possible en selon les concepts spécifiques à la culture. Au besoin, il convient de régénérer les semences du PAN-RPGAA entreposées dans la banque génétique d'Agroscope ACW, afin de maintenir leur vitalité.

(cf. PAN-RPGAA, domaine d'activités II. Conservation *ex-situ* : PAN-RPGAA, activités prioritaires 5, 6, 7)

IV-2 Description /Caractérisation des RPGAA: Description phénotypique et agronomique – collectionner et élaborer d'informations concernant les RPGAA.

La description des caractéristiques des ressources génétiques conservées doit être renforcée. Il s'agit de caractériser les RPGAA en exploitant les données relatives aux caractéristiques phénotypiques au moyen de descriptifs standard spécifiques aux cultures. Les caractéristiques agronomiques et la sensibilité aux maladies des RPGAA sont également à répertorier. Si le savoir traditionnel s'est perdu, la valeur d'utilisation peut être démontrée à nouveau par des tests d'aptitude. La description des caractéristiques permet également de rendre les RPGAA attrayantes pour la sélection et l'utilisation durable, ce qui représente une contribution importante à l'extension et à l'amélioration de la base génétique des espèces cultivées. Les données élaborées et les données brutes sont à enregistrer dans la banque de données nationale RPGAA (www.bdn.ch). La banque de données nationale est un élément central pour les travaux dans le cadre du PAN-RPGAA et pour ainsi dire la collection de préservation pour les informations relatives au RPGAA.

(cf. PAN-RPGAA, domaine d'activités III. Utilisation des ressources phytogénétiques: PAN-RPGAA, activité prioritaire 9)

IV-3 Identification des RPGAA inventoriées et détermination de celles qui doivent être gardées dans le cadre du PAN-RPGAA

L'identification sert à reconnaître les duplicats et, le cas échéant, les confusions au moyen de caractéristiques spécifiques. L'identification par la description phénotypique sur la base des caractéristiques observables et, lorsque c'est nécessaire et possible, au moyen d'analyses génétiques, doit être renforcée. L'identification du matériel génétique stocké dans des collections d'introduction doit au besoin être soutenue grâce à l'utilisation de marqueurs moléculaires, afin de garantir l'utilisation optimale, ciblée et durable des moyens à disposition pour la conservation (activité prioritaire IV-1). En tenant compte de la description phénotypique et de l'analyse génétique, on définit quelles variétés/accessions sont à sauver définitivement. Le travail d'identification sert aussi à la description mentionnée à l'activité prioritaire IV-2

IV-4 Inventaire des RPGAA présentant un potentiel dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, et du savoir traditionnel s'y rapportant.

Comblent les lacunes de l'inventaire portant sur l'ensemble du territoire dans les groupes de plantes cultivées suivants: variétés de fruits secondaires, grandes cultures, plantes à usage industriel, plantes aromatiques et plantes médicinales, vignes. Pour certaines plantes cultivées, la variabilité génétique que l'on trouve à l'état sauvage (plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées (Crop wild Relatives, CWR) dans le cas de plantes fourragères particulières) est significative. L'inventaire des espèces de plantes cultivées peut être complété de façon ciblée avec la diversité génétique des espèces CWR désignées comme prioritaires dans la phase III, y compris les plantes fourragères, s'il n'est plus possible de garantir leur conservation *in-situ*.

Du point de vue de l'utilisation durable (voir activité prioritaire IV-5) et dans le contexte de la description (voir activité prioritaire IV-2), il faut encourager l'enregistrement du savoir traditionnel local se rapportant à la culture et à l'utilisation des espèces et des variétés cultivées, ainsi que des informations d'ordre historique ou ethnobotanique relatives aux RPGAA. Ce savoir est une partie importante de l'inventaire.

(cf. PAN-RPGAA, domaine d'activités I. Conservation et mise en valeur in-situ: PAN-RPGAA, activité prioritaire 1)

IV-5 Promotion de l'utilisation durable des RPGAA

Il convient de promouvoir l'utilisation durable des RPGAA. L'inventaire, l'identification, la conservation et la description constituent une base importante à cet égard. Les activités faisant partie des activités prioritaires I-IV fournissent ainsi déjà une base très importante pour une utilisation durable.

En outre, le PAN-RPGAA peut fournir une contribution à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour les activités suivantes:

- a) Mise à disposition de matériel initial sain pour l'utilisation durable.
- b) Promotion de l'utilisation de RPGAA lorsqu'elle a pour effet d'élargir de façon pertinente la diversité génétique utilisée.
- c) Sensibilisation du public aux principaux éléments de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA selon des objectifs de communication uniformes. Un soutien peut être accordé à des projets de relations publiques, comme les jardins démonstration situés à des endroits judicieux, qui sensibilisent le public à la question des RPGAA.
- d) Promotion de la mise à jour et de la publication des données élaborées sous une forme conviviale. Le matériel génétique est ainsi rendu plus accessible et les informations nécessaires à une utilisation durable sont disponibles.

Les mesures liées au marché ne sont pas concernées, ni les mesures de promotion des ventes, la création de marchés, etc. L'utilisation économique des RPGAA est confiée à l'économie de marché.

(cf. PAN-RPGAA, domaine d'activité III. Utilisation des ressources phylogénétiques: PAN-RPGAA, activités prioritaires 9, 10, 12, et domaine d'activité IV. Renforcement des institutions et des capacités: PAN-RPGAA, activités prioritaires 17, 20)